

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE



Pôle inclusion économique et social (PIES)

**Département Environnement Social et Dispositif d'aide
Service Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

APPEL À PROJET 2026-2029

**Mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L)
Dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

I. CONTEXTE ET CADRE GÉNÉRAL

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), autorité gestionnaire du Fonds de Solidarité Logement (FSL), met en œuvre des dispositifs d'aide et d'accompagnement destinés à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficulté, conformément aux dispositions du **Code de l'action sociale et des familles** et du **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**.

Dans le cadre du **règlement intérieur du FSL 2026-2029**, la CTG lance le présent **appel à projet 2026-2029** relatif à la mise en œuvre des **mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**.

Ce dispositif a pour vocation de renforcer la stabilité résidentielle, de prévenir les expulsions locatives et de favoriser l'autonomie des ménages en matière de gestion du logement.

II. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJET

Les projets attendus devront répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser l'accès et le maintien durable dans le logement des ménages en difficulté ;
 - Prévenir les impayés et les expulsions locatives ;
 - Soutenir les familles dans la gestion budgétaire, domestique et administrative du logement ;
 - Promouvoir l'autonomie des ménages et l'appropriation des droits et devoirs de locataire ;
 - Renforcer la coordination des acteurs (bailleurs, CAF, CCAPEX, ADIL, structures sociales) ;
-

III. STRUCTURES ÉLIGIBLES

Cet appel à projet est ouvert **uniquement aux organismes habilités à l'accompagnement social lié au logement (ASLL)** :

- Associations ou organismes agréés au titre du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;
- Agences Immobilières Sociales (AIS) disposant d'un agrément ou d'une convention FSL ;
- Organismes dotés d'un service social agréé.

Une attention particulière sera accordée aux structures qui pourront justifier d'une expérience significative dans le champ de l'accompagnement social logement et de la médiation locative

IV. DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET CHAMP D'INTERVENTION

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) vise à garantir l'insertion durable des ménages dans leur habitat, en agissant sur trois axes principaux :

1. Accès au logement :

- o Aide à la constitution des dossiers de demande de logement et d'aides au logement (CAF, APL) ;
- o Appui à la signature du bail et à l'installation ;
- o Médiation entre les ménages et les bailleurs.

2. Maintien dans le logement :

- o Prévention des impayés et gestion budgétaire adaptée ;
- o Soutien aux démarches administratives liées au logement ;
- o Sensibilisation aux droits et devoirs du locataire.

3. Accompagnement global :

- o Intervention sociale de proximité et coordination avec les partenaires du territoire ;
- o Soutien à la parentalité, à la gestion du quotidien et à l'autonomie résidentielle ;
- o Préparation de la sortie de mesure et relais vers les dispositifs de droit commun.

Les interventions s'effectuent à domicile ou dans les locaux des structures porteuses, selon les besoins du ménage.

V. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DURÉE DES MESURES

Les mesures d'accompagnement sont décidées par la **Commission Territoriale du FSL**. Elles peuvent être proposées par un travailleur social référent ou prescrites dans le cadre d'une aide financière FSL.

La durée d'une mesure d'ASLL est fixée en fonction de la problématique du ménage, sans excéder **six (6) mois**, renouvelable une fois de manière exceptionnelle sur décision de la Commission.

Chaque opérateur conventionné s'engage à : - Rencontrer régulièrement les ménages accompagnés ; - Assurer la coordination avec les travailleurs sociaux référents ; - Transmettre mensuellement à la CTG un tableau de suivi des mesures en cours ; - Produire un bilan qualitatif et quantitatif annuel.

VI. FINANCEMENT

Le dispositif est financé par le **Fonds de Solidarité Logement de la CTG**.

- **Période couverte :** 2026-2029 ;
- **Financement annuel renouvelable** après validation du bilan annuel par la CTG ;
- Le montant de la subvention attribuée à chaque opérateur est calculé selon :
 - o le **coût moyen d'une mesure ASLL** validé par la CTG ;
 - o le **nombre prévisionnel de mesures** réalisées ;
 - o et la **couverture géographique** du projet.

Des cofinancements (CAF, bailleurs sociaux, État) pourront être mobilisés.

VII. SÉLECTION DES PROJETS ET CONVENTIONNEMENT

Les projets seront instruits par les services de la CTG et soumis à l'avis de la **Commission FSL - Volet Logement**.

La CTG se réserve la possibilité de **conventionner plusieurs partenaires** afin d'assurer une couverture territoriale équilibrée et une complémentarité des approches.

Chaque structure retenue signera une **convention-type CTG - Opérateur ASLL 2026-2029**, précisant : - les engagements mutuels ; - les obligations de suivi et de reporting ; - les modalités financières ; - et les conditions de résiliation ou de reconduction.

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre : 1. Une présentation de la structure et de ses agréments ; 2. Les territoires d'intervention et le public visé ; 3. Une description du projet (objectifs, méthodologie, partenariats) ; 4. Les moyens humains et logistiques mobilisés ; 5. Le budget prévisionnel annuel détaillé ; 6. Les engagements en matière de reporting et d'évaluation.

IX. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- **Lancement de l'appel à projet :** Décembre 2025
 - **Date limite de dépôt des dossiers :** 31 janvier 2026
 - **Sélection des projets :** Février 2026
 - **Signature des conventions :** Février 2026
 - **Démarrage des actions :** 1er mars 2026
-

X. MODALITÉS DE DÉPÔT

Les dossiers complets devront être transmis avant la date limite à :

Collectivité Territoriale de Guyane

Direction de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale (DICS)

**Département Environnement social et dispositifs d'aides
Service FSL - Pôle Inclusion Économique et Sociale**

fsl@ctguyane.fr
 4179 route de Montabo - 97300 Cayenne

Annexes

- **Annexe 1 : Fiche de candidature type**
- **Annexe 2 : Modèle de convention-type CTG – Opérateur ASLL
2026-2029**

